

L'ARME des Cuirassiers fut définitivement créée par le Décret du 1^{er} Vendémiaire An XII (24 Septembre 1803).

Auparavant, plusieurs régiments de Cavalerie avaient été successivement cuirassés, en plus du 8^e, ancien régiment des Cuirassiers du Roi, qui, seul à l'époque du décret, portait encore l'armure.

Le 1^{er} régiment de cavalerie, devint 1^{er} régiment de cavalerie-cuirassiers par arrêté du 18 Vendémiaire An X (10 Octobre 1801). Les 2^e, 3^e et 4^e, le devinrent également par arrêté du 20 Vendémiaire An XI (12 Octobre 1802). Le 2 Nivôse An XI (23 Décembre 1802), les 5^e, 6^e et 7^e vinrent augmenter la nouvelle arme, qui, avec la 8^e, comprend déjà 8 régiments.

Moins d'un an après, elle fut portée à 12, par transformation des 9^e, 10^e, 11^e et 12^e régiments de cavalerie, nombre qui ne variera pas jusqu'à la fin de 1808, quand le 1^{er} régiment provisoire de grosse cavalerie prit le n° 13.

Ce régiment formé à la fin de 1807 de détachements des 1^{er} et 2^e carabiniers, 1^{er}, 2^e et 3^e cuirassiers, fut renforcé des débris du 2^e régiment provisoire (formé d'éléments des 5^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e) échappés au désastre de Baylen. Un 3^e régiment provisoire, formé en 1808, de détachements des 4^e, 6^e, 7^e et 9^e, fut licencié en 1809.

En Septembre 1810, le 2^e régiment de cuirassiers hollandais fut incorporé dans l'armée française et prit le n° 14.

Les régiments transformés sous le Consulat n'ont été effectivement cuirassés qu'un peu plus tard les armures furent distribuées au fur et à mesure de leur fabrication le 1^{er} régiment les reçut à la fin de 1802, les 2^e, 3^e, 6^e et 7^e en 1803, les 4^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e en 1804 et le 5^e au début de 1805. Quant au 8^e, il avait échangé ses anciennes cuirasses contre des neuves à la fin de 1803.

Fournies aux corps par la Direction de l'Artillerie, elles étaient toutes du même modèle, alors que les casques achetés par les soins des conseils d'administration des régiments présentaient bien des variantes.

L'habit long, en usage dans la cavalerie était peu pratique avec la cuirasse, à cause de la longueur de ses basques. On pensa donner aux cuirassiers un habit court, sans revers, boutonnant jusqu'à la ceinture et laissant voir la plaque de ceinturon mais rien ne fut décidé et le règlement du 1^{er} Vendémiaire An XII dit simplement en parlant de l'uniforme : « Les régiments de cavalerie qui deviennent cuirassiers, conserveront le fond de leur uniforme. On y fera seulement le changement de coupe que comporte l'arme des cuirassiers. »

Le modèle d'habit, envoyé à chaque régiment par le Ministre de la Guerre, fut vraisemblablement à un rang de boutons et à basques courtes s'arrêtant au plus à mi-cuisse.

Les régiments durent faire confectionner leurs nouveaux habits selon ce modèle, mais, en attendant, ils continuèrent de porter et d'user leurs vieux uniformes.

Nous pouvons déduire, des rapports d'inspections, que tous les régiments avaient l'habit court en 1805. Toutefois, le rapport du 27 Juillet 1805, constate que la coupe des habits du 5^e, n'est pas conforme à celle du modèle envoyé par le Ministre, ce qui nous permet de croire que l'habit court de ce régiment était orné des mêmes revers, que ceux qui étaient antérieurement en usage.

D'après la lettre du Ministre, adressée au Conseil d'administration du 9^e régiment le 20 Décembre 1803, les habits courts auraient dû avoir les pattes d'épaules bleues à passepoils distinctifs et les retroussis sans ornements.

En réalité, à la fin de 1803, les huit premiers régiments semblent avoir porté, à l'imitation des carabiniers, les épaulettes rouges à franges et les grenades aux retroussis. Ces distinctions habituelles des corps d'élite, furent probablement adoptées, ainsi que le plumet rouge, après la réponse du Ministre au Chef de Brigade du 8^e, lui faisant observer que les cuirassiers étaient des corps d'élite et ne devaient pas avoir de compagnies portant ce qualificatif.

Si quelques régiments, peut-être les derniers créés, ont porté pendant un certain temps, l'habit court à retroussis nus et muni de pattes d'épaules, et mis sur leurs casques l'ancien plumet noir à sommet de couleur, il est probable qu'en 1805, tous les régiments avaient les plumets et les épaulettes rouges et les grenades bleues aux retroussis.

Les bottes demi-fortes, à genouillères et munies d'éperons mobiles, étaient les plus en usage, mais nous trouvons également les bottes fortes à tiges rigides, par exemple aux 6^e et 11^e régiment vers 1810-1811 et au 3^e en 1805.

Le bonnet de police était en drap bleu, avec les liserés de la flamme et du turban de la couleur tranchante ; le gland, le galon et la grenade étaient blancs.

Le manteau, confectionné en drap blanc piqué de bleu, de la forme dite 3/4, à grand collet ou rotonde, était parementé de serge de la couleur distinctive à l'intérieur des devants et à la fente de derrière.

Le casque adopté par les cuirassiers s'inspira du casque de dragon : il était un peu plus élevé que ce dernier et avait la bombe en fer. Son turban en fourrure noire rappelait le bonnet d'ourson des compagnies d'élite.

Comme nous l'avons déjà dit, les casques furent très variés, tout en ayant les mêmes caractéristiques et chaque régiment semble avoir eu son modèle particulier.

Les différences de l'un à l'autre résident dans la silhouette (inclinaison et courbure du cimier, hauteur de la bombe, bandeau en fourrure rase ou épaisse, visière ronde, pointue ou en accolade, longueur et largeur des jugulaires, diamètre de la rosace) ou dans l'ornementation (nombre de palmettes et de nervures sur les ailerons du cimier, variantes dans le dessin de la tête de Gorgone et de la cuirasse ornant le devant, étoiles à cinq ou six pointes sur les rosaces de jugulaires). Enfin, quelques régiments renforçaient la houpette par des parties de métal.

Le casque, représenté figure 9, est celui du mannequin de Meissonier (Musée de l'Armée). Il date vraisemblablement du milieu de l'Empire ; sa houpette en crin sort d'une douille et d'une lentille de cuivre soudée sur une courte lame de même métal s'arrêtant à la naissance de la crinière.

Celui de la figure 10, fait partie de la collection Raoul et Jean Brunon ; il coiffait un mannequin de cuirassier qui figura à l'Exposition, organisée en 1935 au Musée des Arts-Décoratifs par la « Sabretache ». Son profil est typique et nous permet de le dater du début de l'Empire.

Il nous faut également signaler un casque du 5^e régiment, faisant partie de la même collection et qui provient du champ de bataille de Wagram ; il a été reproduit dans l'article que l'« Illustration » a consacré à la collection Raoul et Jean Brunon, dans son numéro du 26 Janvier 1935 et plus récemment encore dans la « Revue de l'Armée Française », Juillet 1942, page 18.

La cuirasse qui complétait l'armement du mannequin précité, semble dater du début de l'Empire. Elle a été également reproduite dans l'« Illustration ».

Avec son plastron peu bombé, dont la base forme un angle obtus, elle se rapproche des cuirasses du XVIII^e siècle et il est possible qu'elle soit du premier modèle adopté en 1802.

Nous la représentons figure 11 et 11 bis, mais nous avons rétabli la fraise de cuirasse galonnée de blanc, la fraise sans galon ne nous paraissant portée qu'en remplacement de la fraise galonnée trop détériorée.

La figure 12 montre un autre modèle, probablement le second, de même profil, mais dont la base est arrondie.

Le plastron et la dossière étaient garnis chacun de 34 clous en cuivre ; les deux parties de la ceinture étaient fixées à la dossière par 4 rivets. Les deux épaulières, en cuir recouvert de drap écarlate, étaient garnies d'écailles de cuivre festonnées. Elles se terminaient par des plaques à mortaises et s'agrafaient à deux boutons rivés sur le plastron.

Dans le « Centenaire des cuirassiers », publié dans le « Carnet de la Sabretache » en 1904, M. Margerand nous cite un rapport de 1821, d'après lequel les épaulières de cuirasses du 9^e avaient été garnies de deux chainettes de cuivre. Quant à celles du 8^e elles étaient en cuir noir et dépourvues de toute protection.

L'équipement se composait d'une giberne avec sa banderole, d'un ceinturon et d'une dragonne.

La giberne, dont la patelette noire, peut-être découpée en accolade, portait en son centre une grenade, était suspendue à un baudrier en buffle blanc ; elle devait être à peu de chose près, celle qui est décrite par l'arrêté du 4 Brumaire An X (26 Octobre 1801). Elle comportait une boutonnière en buffle, destinée à l'assujettir à l'un des boutons de l'habit.

Il y eut d'autres modèles en usage.

D'après les rapports d'inspections, les 3^e, 4^e, 7^e et 8^e ne semblent pas en avoir en 1805, ni les 4^e, 6^e, 7^e et 8^e à la fin de 1807. Le plus souvent d'ailleurs les documents iconographiques représentent les cuirassiers sans giberne.

Lors du cuirassement, le ceinturon réglementaire était à goujon et ressemblait beaucoup à celui qui est représenté planche 14, figure 14. Il était peu pratique avec l'armure, la monture du sabre frappant continuellement la cuirasse aux allures vives du cheval, aussi, fut-il rapidement remplacé par le ceinturon à bélières.

Le règlement du 1^{er} Vendémiaire An XII ne changea rien aux couleurs distinctives des régiments de cavalerie devenus cuirassiers ; elles restaient celles du règlement de 1791 : écarlate pour les régiments n° 1 à 6 et jonquille pour les n° 7 à 12. Plus tard, les 13^e et 14^e reçurent la couleur lie de vin.

Dans chaque série, les 1^{er} et 4^e avaient le collet, les parements et les pattes de parements de couleurs ; les 2^e et 5^e les parements de couleur, le collet et les pattes de parements bleus ; les 3^e et 6^e le collet et les pattes de parements de couleur et les parements bleus. Les poches, en travers aux 1^{er}, 2^e et 3^e, étaient en long aux 4^e, 5^e et 6^e.

Le fond de l'uniforme, les brides d'épaulettes, les grenades des retroussis étaient bleu foncé : la doublure et les retroussis, le passepoil bordant les devants, les passepoils-simulant les poches et les liserés des brides d'épaulettes étaient de couleur ; les collets, les parements et leurs pattes étaient liserés de la couleur opposée. Les boutons d'uniforme, en étain, portaient le numéro du régiment.

L'habit-veste boutonnant droit n'avantageait pas les cuirassiers et était d'allure peu française. C'est peut-être pour ces raisons que vers 1806, les nouveaux habits-vestes confectionnés eurent des revers de couleur tranchante.

Les « Masses d'habillement » publiées en 1812 chez Magimel en font foi ; elles donnent les devis des habits en usage de 1806 à 1809 et indiquent pour leur confection 22 petits boutons et 11 gros, comme à tous les habits à revers carrés de cette époque, la différence existant seulement dans la longueur et la largeur des basques.

Si les cuirassiers ont fait la campagne de 1805 avec l'habit droit, il est probable que celles de 1806 à 1809 ont été faites avec l'habit-veste à revers.

L'iconographie montre peu de cuirassiers sans leur armure. Néanmoins, l'habit droit figure sur des gravures de Sweebach, représentant des cuirassiers du 6^e, vers 1804-1805, à l'époque où le régiment n'a pas encore une tenue uniforme et sur une gravure de Geissler, qui le donne, mais d'une forme différente, à un cuirassier d'un régiment à distinctive jaune.

L'habit-veste à revers est, lui aussi, rarement représenté. En plus de la lithographie de Villain, d'après un dessin de Lalaisse, représentant l'ex-brigadier Millot, du 8^e régiment, devenu aveugle et mendiant revêtu de son uniforme de 1808, il faut mentionner, sur une gravure de Geissler, un cuirassier du 7^e revenant de Russie, et portant encore à la fin de 1812, l'habit-veste à revers.

Au retour de la campagne de 1809, on revint à un vêtement plus simple, boutonnant droit comme celui de 1803 et dont les basques arrivaient à peu près à mi-cuisse. Il s'appelait habit-surtout ; les « Masses d'habillement », déjà citées, donnent son devis de confection ; il nécessitait 12 gros boutons et 6 petits, soit 10 gros devant et deux à la taille, deux petits à chaque parement et un sur chaque épaule.

Ce nombre de boutons nous prouve que l'habit-surtout avait les caractéristiques de l'ancien surtout et était dépourvu de pattes et parements et de pattes de poches.

Comment, avec ce vêtement, pouvait-on reconnaître les régiments qui se distinguaient, auparavant, par le sens des poches ? Les distinctions étaient toujours visibles au collet et aux parements, mais dans chaque série, les 1^{er} et 4^e, les 2^e et 5^e, les 3^e et 6^e devaient porter exactement le même uniforme.

Pour y remédier, les Conseils d'Administrations des Corps, s'occupant de la confection de l'habillement, durent donner une entorse au texte officiel et ajouter de leur propre autorité, les poches en long ou en travers et peut-être aussi les pattes de parements.

En 1810, le nouvel uniforme était en usage, mais on le critiquait « Les habits courts sont vivement demandés par la cuirasse. Il paraît effectivement, qu'en outre de ce que les habits longs sont de mauvaise grâce avec la cuirasse, leurs pans sont extrêmement gênants sous cette armure qui les assujettit et les ramène sans cesse entre la selle et l'individu. »

A cette époque, le terme « habit long », ne désignait plus l'ancien habit à basques longues, mais par opposition à l'habit court, il s'appliquait à l'habit-surtout dont les basques s'arrêtaient à mi-cuisse.

Avec ces trois habits, les cuirassiers portaient la veste blanche à boutons d'étain ; le ceinturon se plaçait par-dessus et sa plaque était visible au bas de l'habit court et de l'habit-surtout.

La veste, encore longue au début de l'Empire, se raccourcit par la suite, mais ses basques dépassaient toujours le ceinturon. Primitivement, elles dépassaient, même sous la cuirasse.

La culotte de peau de mouton ou de daim, s'arrêtant au jarret et protégée par des genouillères de toile blanche, était souvent remplacée en campagne et pour les routes par la surculotte, boutonnée sur les côtés et confectionnée en peau, en toile ou en drap.

Vers 1809, les 4^e, 6^e, 7^e et 8^e régiments faisaient généralement usage de pantalons de peau s'arrêtant à la cheville et portés dans la botte ; il semble que plusieurs de ces régiments, entre-autres le 6^e, avaient pour les routes et en campagne des pantalons gris et le 4^e des culottes en drap gris.

Les fourreaux en cuir des anciens sabres furent modifiés en conséquence et on leur ajouta des anneaux.

Les sabres nouveaux, distribués à presque tous les régiments entre 1803 et 1805, furent du modèle de l'An IX, à lame plate, et à fourreau en fer mince muni de bracelets larges et plats.

Au cours de l'Empire, la fabrication des sabres du modèle de l'An XI fut entreprise ; ils différaient des précédents par la forme de la fusée, la lame à arête médiane et à deux gouttières et le fourreau plus lourd à bracelet moins larges mais plus épais.

Pendant toute la période qui nous occupe, les cuirassiers n'eurent d'autres armes à feu que leurs pistolets malgré l'ordre qui fut donné, en 1805, de leur distribuer les mousquetons trouvés à l'Arsenal de Vienne.

Les cuirassiers faisaient usage de la selle représentée sur la planche 7, figure 6, mais sans porte-crosse ni courroie de dragonne.

L'arrêté du 4 Brumaire An X, donnait à la cavalerie les chaperons bleus galonnés de blanc et découpés en pointe dans le bas, la housse et le portemanteau bleus avec numéro et galon blancs.

Dans la pratique, les cuirassiers utilisèrent la demi-schabraque en laine blanche, bordée de drap de couleur découpé en festons.

En 1805, les chaperons étaient en très petit nombre. Au 12^e Régiment la moitié de l'effectif les avait encore, mais en 1807 il n'en restait que 85 paires et 65 paires au 7^e.

Malgré la circulaire du 17 Février 1807 et celles de 1810 et 1811, prescrivant les chaperons, il semble que la plupart des régiments conservèrent la schabraque. En 1808, les 3^e, 4^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e mirent des chaperons en service, mais il ne semble pas que l'effectif entier en fut pourvu et qu'ils furent renouvelés après usage.

La demi-schabraque, représentée figure 6 est du premier modèle, celle de la figure 1, plus ample et couvrant mieux la selle semble dater de 1809.

Un surfaix en tissus de fil la maintenait en place. Il passait sous la demi-schabraque, dans des passants cousus sur la doublure, ou était placé par dessus.

La housse eut d'abord le numéro du corps dans l'angle postérieur, mais par la suite, ce numéro fut généralement remplacé par une grenade blanche. Au 6^e et au 7^e, vers 1810, la grenade portait le numéro découpé dans la bombe. Celle du 7^e était jaune.

Le porte-manteau conserva presque toujours le numéro ; cependant, nous le voyons dans certains régiments orné de la grenade, par exemple au 6^e et au 11^e, vers 1810.

Les portemanteaux et les housses du 3^e régiment eurent, au début de 1806, le numéro en galon blanc ; auparavant ils portaient la grenade.

Les cuirassiers n'eurent pas toujours leur équipement aussi complet que sur nos dessins. Les inspections passées à la fin de la campagne de 1806, les montrent manquant de gants crispins, de fraises de cuirasses, d'épaulettes, de gibernes, utilisant des harnachements étrangers et des armes provenant des arsenaux ennemis. Les turbans des casques avaient besoin de réparations, il manquait beaucoup d'écaillés aux jugulaires et aux épaulières de cuirasses et l'habillement avait besoin d'être renouvelé.

Avant de terminer il faut ajouter que les régiments de la division Nausouty, 2^e, 3^e, 9^e et 12^e, eurent les cheveux liés en queue jusqu'au début de 1809. Les autres régiments les avaient coupés antérieurement.

L. ROUSSELOT.

DÉSIGNATION DES FIGURES

- | | |
|--|---|
| 1. Cuirassier du 11 ^e régiment, 1810. | 11 et 11 bis. Cuirasse du 1 ^{er} modèle (collection Raoul et Jean Brunon). |
| 2. 3 ^e régiment, 1806. | 12. Cuirasse du 2 ^e modèle. |
| 3. 9 ^e régiment en campagne, 1805. | 13. Giberne, ceinturon, sabre du modèle de l'An XI. |
| 4. 5 ^e régiment, 1809. | 14. Brigadier du 1 ^{er} régiment, 1804, en habit droit. |
| 5. Têtière de bride. | 15. Cuirassier en manteau. |
| 6. Selle complète. | 16. Maréchal-ferrant du 7 ^e , en habit-surtout, 1809. |
| 7. Têtière de filet. | 17. Cuirassier du 4 ^e régiment en tenue de route. |
| 8. Licol de parade. | 18. Cuirassier du 8 ^e , en habit-veste, 1806-1809. |
| 9. Casque du 1 ^{er} régiment (Musée de l'Armée). | 19. Maréchal-des-logis du 12 ^e , 1807. |
| 10. Casque du 9 ^e régiment (collection Raoul et Jean Brunon). | |

L'échelle de proportion s'applique aux figures 9 à 13.